

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 28 mars 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture et fixant la date des épreuves écrites et le nombre de places offertes au concours professionnel pour le recrutement de secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, spécialité contrôle des transports terrestres

NOR : TREK1807889A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 28 mars 2018 est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture du concours professionnel de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle spécialité contrôle des transports terrestres.

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 7 mai 2018.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 7 juin 2018, minuit, heure de Paris, terme de rigueur.

L'épreuve écrite est fixée au 25 septembre 2018.

Le nombre total de places offertes est fixé à 6.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi en cas d'admissibilité est à remettre pour le 19 novembre 2018, délai de rigueur.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire.

1. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

a) Sur internet à l'adresse : www.concours.developpement-durable.gouv.fr ;

b) Par lettre ou visite :

Pour les personnes n'habitant pas en Ile-de-France, auprès d'une direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) ou d'une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou d'un Centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) ;

Pour les personnes habitant en Ile-de-France, auprès du Centre de valorisation des ressources humaines de Paris (CVRH 75).

2. L'inscription s'effectue :

a) Soit en ligne, prioritairement :

Sur internet à l'adresse : www.concours.developpement-durable.gouv.fr ;

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans les dossiers devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme la seule valable.

L'inscription en ligne doit être privilégiée par rapport à l'inscription par un dossier papier. Elle est conforme à la préservation des ressources et au développement durable.

b) Soit par courrier :

La demande de dossier d'inscription devra se faire au moyen d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Le candidat devra joindre une enveloppe de format C4 affranchie au tarif en vigueur pour l'expédition d'une enveloppe de 100 g et libellée à ses noms et adresse. Toute demande effectuée sous un autre format ne sera pas traitée.

3. Dépôt des dossiers :

Pour tous les candidats, la demande d'inscription sera obligatoirement présentée sur les formulaires spécifiquement établis pour ce concours.

Le dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives éventuelles devra être confié directement aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition puisse être oblitérée à la date du 7 juin 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : ministère de la transition écologique et solidaire, secrétariat général/direction des ressources humaines, service du développement professionnel et des conditions de

travail, sous-direction du recrutement et de la mobilité, bureau des recrutements par concours, RM1, concours professionnel de SACDD CE spé CTT, session 2018, 92055 La Défense Cedex.

Tout dossier papier parvenant au bureau des recrutements par concours (RM1) dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 7 juin 2018 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.